

## **COMPTE FINANCIER DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE EVOLUTIONS POUR L' EXERCICE 2012**

### **I. Calendrier**

L'article R.6145-44 du code de la santé publique précise que « le directeur arrête le compte financier et le transmet au conseil de surveillance au plus tard le 15 avril de l'exercice suivant en vue de son approbation ».

Toutefois, jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2012, la transmission du compte financier par le directeur au conseil de surveillance intervient au plus tard le 15 mai de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte (en application de l'article 14 du décret n°2010-425 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation financière et à l'investissement immobilier des établissements de santé).

### **II. Structure du nouveau compte financier**

L'arrêté du 27 novembre 2012 relatif au compte financier des établissements publics de santé a précisé les modalités et le cadre de présentation du nouveau compte financier dans la perspective de la certification des comptes des établissements publics de santé.

Par ailleurs, les évolutions rapportées par les travaux de normalisation comptable<sup>1</sup> et les évolutions du plan de comptes<sup>2</sup> ont conduit à revoir les annexes spécifiques à l'état de la dette (états F3 et F3 bis).

La structure du nouveau compte financier distingue désormais deux parties, conformément à l'article R.6145-43 du code de la santé publique :

- les comptes annuels, c'est-à-dire le bilan, le compte de résultat et l'annexe, qui seront les éléments soumis à certification (première partie) ;
- les autres éléments, notamment ceux relatifs à l'analyse de l'exécution de l'EPRD, non soumis à certification (deuxième partie).

En conséquence, les états du compte financier ont été réorganisés (cf. annexes 1 et 2) et l'annexe a été enrichie de nouveaux états afin de compléter l'information financière et se rapprocher des prescriptions du plan comptable général (PCG) en terme de sincérité des comptes et d'image fidèle.

Le bilan (état E1) et le compte de résultat toutes activités confondues (état C3) sont inchangés.

---

<sup>1</sup> avis du CnoCP 2011-05 du 8 juillet 2011 relatif à l'information comptables des dettes financières et des instruments dérivés des entités à comptabilité publique relevant (...) du CSP

<sup>2</sup> Ces évolutions tiennent à la création de schémas d'écritures relatifs à l'anticipation des opérations de remboursement en capital des emprunts *in fine* non arrivés à échéance (création du compte 1632) et au dispositif de remboursement anticipé temporaire d'emprunt (création du compte 1645)

L'annexe rénovée comprend désormais de nouveaux états en « rédaction libre ». Elle est structurée en quatre sous-parties incluant des états déjà existants et de nouveaux états dont l'élaboration relèvera soit de l'ordonnateur, soit du comptable :

- Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables ;
- Une note relative aux postes de bilan ;
- Une note relative au compte de résultat ;
- Les autres informations.

La rédaction libre de l'annexe a vocation à compléter et commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat. Elle doit mettre en évidence les faits susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que l'on peut porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'établissement.

L'annexe doit être courte ; **seules les informations significatives, susceptibles d'éclairer utilement la lecture des comptes, doivent être présentées.**

Il convient de porter la mention « NEANT » sur les états vierges.

### **1. Les faits caractéristiques de l'exercice, les principes et méthodes comptables :**

Cette première sous-partie de l'annexe comprend les états suivants créés pour le compte financier 2012 :

#### **a) Principes et méthodes comptables (état I1)**

L'établissement doit présenter les principes et méthodes comptables retenues de façon claire et brève. Cette partie doit rappeler que les comptes sont établis selon les principes généraux<sup>3</sup>. En outre, elle doit apporter des précisions dans les cas suivants lorsque :

- L'établissement a le choix entre plusieurs méthodes : la méthode retenue est alors mentionnée et si nécessaire justifiée (par exemple : méthode de comptabilisation des amortissements, méthode utilisée pour déterminer le montant des dépréciations des créances) ;
- L'établissement a utilisé une exception prévue par les textes ;
- Des modifications dans les méthodes d'évaluation sont intervenues par rapport à l'exercice précédent.

Les informations nécessaires à la compréhension des changements comptables doivent être fournies<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Une phrase est suffisante pour rappeler que les comptes sont établis selon les principes généraux. Il n'est pas utile de rappeler que les comptes respectent les principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices, de prudence, etc. et ont pour objet de fournir une image fidèle.

<sup>4</sup> Avis du CnoCP n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs

Pour rappel :

**✓ Changements de méthodes comptables (par exemple, changement de méthode d'amortissement) :**

Lorsqu'un changement de méthode comptable est effectué par l'établissement, celui-ci mentionne les informations suivantes :

- la nature du changement de méthode comptable ;
- pour l'exercice en cours et pour chaque exercice antérieur présenté, dans la mesure du possible, le montant de l'ajustement pour chaque poste affecté des états financiers ;
- le montant de l'ajustement relatif aux exercices antérieurs aux exercices présentés, dans la mesure du possible.

Lorsqu'un changement est imposé par un texte applicable à l'établissement, celui-ci indique en outre les informations suivantes :

- le texte imposant le changement ;
- le cas échéant, le fait que le changement de méthodes comptables est mis en oeuvre conformément à des dispositions spécifiques ainsi que leur description.

Lorsqu'un changement est décidé par l'établissement, celui-ci rappelle les raisons pour lesquelles l'application de la nouvelle méthode comptable fournit des informations plus fiables et plus pertinentes.

Si l'application rétrospective est impraticable pour un ou plusieurs exercices présentés dans l'information comparative ou pour des exercices antérieurs aux exercices présentés, l'établissement indique les circonstances qui ont mené à cette situation et la date de début de l'application du changement de méthode comptable.

Les états financiers des exercices ultérieurs ne doivent pas reproduire ces informations.

**✓ Changements d'estimation (par exemple, modification de la durée d'amortissement en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien) :**

L'établissement fournit des informations sur la nature et le montant de tout changement d'estimation comptable ayant une incidence sur l'exercice en cours ou dont il est prévu qu'il aura une incidence sur des exercices ultérieurs, sauf lorsqu'il est impraticable d'estimer l'incidence sur les exercices futurs.

Si le montant de l'incidence sur les exercices ultérieurs n'est pas indiqué parce que l'estimation est impraticable, cette situation est mentionnée en annexe.

**✓ Corrections d'erreurs (par exemple, modification de la durée d'amortissement en vue de corriger une durée d'amortissement inadaptée dès l'origine aux conditions réelles d'utilisation du bien) :**

Lorsqu'une correction d'erreur est effectuée par l'établissement, celui-ci mentionne les informations suivantes :

- la nature de l'erreur d'un exercice antérieur ;

- pour chaque exercice antérieur présenté, dans la mesure du possible, le montant de la correction pour chaque poste concerné des états financiers ;
- le montant de la correction au début du premier exercice présenté.

*Exemple : les opérations de corrections d'erreur relatives aux provisions réglementées et provisions pour risques et charges.*

Si le retraitement rétrospectif est impraticable pour un exercice antérieur spécifique, les circonstances qui ont mené à cette situation et une description de la manière et de la date à partir de laquelle l'erreur a été corrigée sont indiquées.

Les états financiers des exercices ultérieurs ne doivent pas reproduire ces deux natures d'informations.

### **b) Faits caractéristiques de l'exercice (état I2) et Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes (état I3)**

Ne doivent être mentionnés ici que les faits et circonstances ayant des incidences comptables.

Dans la plupart des cas, les circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes du bilan et du compte de résultat relèvent également des faits caractéristiques de l'exercice. Des informations peuvent ainsi être communes aux deux tableaux.

*Exemples :*

- information concernant les effectifs,
- information concernant les structures : ouverture/fermeture de services, création d'une communauté hospitalière de territoire, fusion, groupements divers....
- information concernant l'activité de l'exercice, évolution de la structure financière (emprunts, etc.).

Lorsque des circonstances empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre des postes de l'actif immobilisé, des informations complémentaires doivent être fournies sur ces circonstances et le cas échéant, les moyens qui permettent d'assurer la comparaison des exercices.

*Exemples :*

- Réserves : augmentation du poste due à l'affectation du résultat de l'année précédente,
- Stocks : augmentation du poste destinée à prévenir les difficultés d'approvisionnement des fournitures médicales,
- Dettes : augmentation du poste due à de nouveaux emprunts contractés pendant l'exercice.

### **c) Méthode utilisée pour la reconnaissance des produits de l'activité hospitalière (état I4)**

L'objectif de cet état est de faire apparaître le montant de l'activité hospitalière normale et courante de l'établissement de santé sur l'exercice comptable.

Pour le compte financier de l'exercice 2012, cet état retrace la méthode utilisée pour le rattachement des produits de l'activité hospitalière.

Pour le compte financier de l'exercice 2013, cet état devrait être fusionné avec l'état I1.

## **2. Note relative aux postes de bilan**

Cette partie comprend les états suivants :

- Tableau des provisions et des dépréciations (état F0),
- Tableau des subventions d'équipement transférables (état F1),
- Tableau retraçant les méthodes de calcul des amortissements et les éventuels changements (état F2),
- Etat de la dette financière à long et moyen terme (état F3),
- Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (état F3 bis),
- Principes et méthodes d'évaluation (état F4),
- Etat des participations au 31/12/N (état F5),
- Evaluation et comptabilisation des stocks (état F6),
- Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement (état F7),
- Tableau des restes à recouvrer (état F8),
- Tableau des restes à recouvrer au 31/12 sur hospitalisés et consultants (état F9),
- Tableau des immobilisations (état F10),
- Tableau des amortissements (état F11),
- Tableau de variation des capitaux propres et des provisions réglementées (état F12).

Les états F0, F1, F2, F3, F5, F8, F9 reprennent les annexes de l'ancien modèle de compte financier.

### **a) Etat de la dette financière à long et moyen terme (état F3)**

Deux tableaux spécifiques ont été créés afin de retracer :

- 1) la situation du compte 1645 « Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit » (comptes 16451 et 16452),
- 2) la situation des comptes 1631 « Emprunts obligataires remboursables in fine » et 1632 « Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital »<sup>5</sup>.

Le montant global des comptes est renseigné et non le détail par emprunt ou ligne obligataire.

Pour les emprunts obligataires remboursables in fine, une ligne spécifique intitulée « Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année », permet de distinguer les opérations ayant donné lieu à un décaissement effectif, en raison de l'arrivée à échéance des emprunts.

Enfin, un tableau sur l'état récapitulatif par ligne obligataire (ventilation du compte 1631) a été ajouté.

---

<sup>5</sup> cf. Annexe 1, Circulaire interministerielle n°DGOS/PF1/DGFIP/CL1B/2012/269 du 6 juillet 2012.

Le dernier tableau « profil d'extinction de la dette de toute la dette financière à moyen et long terme existant au 31/12/... » est inchangé et continue à être renseigné par l'ordonnateur.

#### **b) Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme (état F3 bis)**

L'objectif de cet état est de fournir des informations comptables relatives aux dettes financières, notamment complexes, et aux instruments dérivés.

Ce nouvel état complète l'état F3 sur la dette et reprend l'avis du CnoCP n° 2011-05 du 8 juillet 2011 relatif à l'information comptable des dettes financières et des instruments dérivés des entités à comptabilité publique. Il donne notamment des informations sur les emprunts complexes et les instruments dérivés.

#### **c) Principes et méthodes d'évaluation (état F4)**

Pour le compte financier de l'exercice 2012, cet état retrace :

- Pour les stocks, la méthode comptable adoptée pour évaluer les stocks et la méthode de détermination du coût (CMUP, PEPS) est précisée.

Pour le compte financier de l'exercice 2013, cet état devrait être fusionnée avec l'état I1.

#### **d) Evaluation et comptabilisation des stocks (état F6)**

Cet état fournit, par nature de stocks, le montant de la valeur brute du stock à l'ouverture et à la clôture et les éventuelles dépréciations. Le compte 321 « Produits pharmaceutiques et produits à usage médical » est repris en raison de son importance pour les établissements.

#### **e) Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement (état F7)**

Cet état fournit des éléments sur la situation des valeurs mobilières de placement à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, ainsi que les ajustements des dépréciations effectués compte tenu de la valeur de marché des titres.

#### **f) Tableau des immobilisations (état F10) et Tableau des amortissements (état F11)**

Ces états visent à donner une information quant aux mouvements ayant affecté les différents postes de l'actif immobilisé (immobilisations corporelles, incorporelles et financières).

L'état F10 fournit la valeur brute des immobilisations à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, les augmentations et diminutions de l'exercice.

De manière similaire, l'état F11 reprend le montant des amortissements cumulés au début et à la clôture de l'exercice, ainsi que les augmentations et diminutions de l'année.

### **g) Variation des capitaux propres et des provisions réglementées (état F12)**

Cet état reprend le montant et la variation de l'exercice des postes du bilan correspondant aux capitaux propres et provisions réglementées.

Cette information permet de mesurer la modification des fonds propres de l'établissement et de donner un éclairage sur les comptes, notamment en cas de coexistence d'un résultat comptable bénéficiaire et d'une diminution de la situation nette ou inversement.

### **3. Note relative au compte de résultat**

Cette partie de l'annexe comprend les rubriques suivantes :

- Eléments significatifs explicitant les comptes (état G1) ;
- État des subventions d'exploitation accordées par l'établissement (État G2) ;
- État des charges sur exercices antérieurs (État G3) ;
- Détail des recettes (État G4).

Les états G2 « état des subventions d'exploitation accordées par l'établissement » et G3 « état récapitulatif des charges sur exercices antérieurs » reprennent les annexes F6 et F7 de l'ancien modèle de compte financier.

Les nouveaux états sont :

#### **a) Eléments significatifs explicitant les comptes (état G1)**

Cet état, en « rédaction libre », est établi par l'ordonnateur. Cet état traite de tout élément significatif constituant le compte de résultat, notamment pour les charges et produits : exploitation, financier, exceptionnels et les impôts et taxes.

*Exemples :*

- provision pour risque et charge,
- cessions d'immobilisations,
- charges financières de caractère exceptionnel.

#### **b) Détail des recettes (état G4)**

Cet état détaille le montant des produits de l'activité (compte 73) pour le compte de résultat principal et les comptes de résultat annexes B,E,J,L,M,N,P. Il s'agit de disposer de la ventilation des recettes par compte de résultat.

#### **4. Autres informations**

Cette partie comprend les états suivants :

- État des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette a long terme (État H1),
- Honoraires du commissaire aux comptes (État H2),
- Tableau des effectifs (État H3),
- Événements significatifs postérieurs à la clôture (État H4),
- Information sur les aspects environnementaux (État H5).

L'état H1 « État des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme » reprend l'annexe F4 de l'ancien compte financier. Cet état comprend notamment toute information relative aux opérations de crédits bail, aux risques de pertes d'exploitation futures, aux augmentation potentielles futures d'activité.

Les nouveaux états, tous établis par l'ordonnateur, sont :

##### **a) Honoraires du commissaire aux comptes (état H2)**

Cet état reprend le montant total des honoraires facturés par chaque commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, en séparant les honoraires facturés au titre de la mission légale de certification des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de certification.

##### **b) Tableau synthétique des effectifs (état H3)**

Il s'agit de donner une information sur la ventilation par catégorie de l'effectif moyen.

##### **c) Événements significatifs postérieurs à la clôture (état H4)**

Dans le cas où un événement significatif n'ayant pas de lien direct avec la situation existant à la clôture de l'exercice survient entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes, une information est à fournir en annexe.

Les comptes doivent être ajustés en fonction des ces événements postérieurs.

*Exemples :*

- fermeture de service,
- attribution de nouvelles autorisations de soins,
- sinistre significatif intervenu après la date de clôture,
- mise en service d'une immobilisation majeure,
- décision de gestion importante annoncée après la date de clôture,
- litige dont la cause est postérieure à l'exercice.

##### **d) Information sur les aspects environnementaux (état H5)**

Cet état doit mentionner les passifs et les actifs éventuels en matière environnementale, dès lors qu'une obligation a été identifiée mais ne peut être estimée de manière suffisamment fiable ou dont la survenance présente une incertitude.

En outre, doivent être mentionnés :

- la description de la nature des passifs environnementaux d'importance significative (calendrier et conditions de règlement),
- la méthode choisie en matière de coûts de démantèlement et de restauration des sites,
- le montant des dépenses environnementales significatives,
- les aides publiques reçues ou promises, liées à la protection de l'environnement.

**Annexe 1 : Les états du compte financier M21 de l'exercice 2012**

NUMERO de l'état	DENOMINATION	RESPONSABLE DE L'ELABORATION de l'état (préalablement, chaque état aura fait l'objet d'un ajustement par l'ordonnateur et le comptable)	Cadre de présentation de l'état
	<b>1ère partie : COMPTES ANNUELS</b>		
E1	<b>1. BILAN</b>	Comptable	Cadre pré-établi <sup>6</sup>
C3	<b>2. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT</b>	Comptable	Cadre pré-établi
	<b>3. ANNEXE</b>		
	<b>FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES</b>		
I1	Principes et méthodes comptables	Ordonnateur	Rédaction libre <sup>7</sup>
I2	Faits caractéristiques de l'exercice	Ordonnateur	Rédaction libre
I3	Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes	Ordonnateur	Rédaction libre
I4	Méthode utilisée pour la reconnaissance des produits de l'activité hospitalière	Ordonnateur	Rédaction libre
	<b>NOTE RELATIVE AUX POSTES DE BILAN</b>		
F0	Tableau des provisions et des dépréciations	Ordonnateur	Cadre pré-établi
F1	Tableau des subventions d'équipement transférables	Ordonnateur	Cadre pré-établi
F2	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements des immobilisations entrées dans le patrimoine au cours de l'exercice	Ordonnateur	Cadre pré-établi
F4	Principes et méthodes d'évaluation	Ordonnateur	Rédaction libre
F5	État des participations au 31 décembre de l'exercice	Ordonnateur	Cadre pré-établi

<sup>6</sup> Voir l'arrêté du 27 novembre 2012.

<sup>7</sup> Le cadre de présentation des annexes en rédaction libre est laissé à la libre appréciation de l'ordonnateur et du comptable

F6	Évaluation et comptabilisation des stocks	Ordonnateur	Cadre pré-établi
F7	Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement	Ordonnateur	Cadre pré-établi
F3bis	Informations complémentaires sur l'état de la dette financière à long et moyen terme	Ordonnateur	Cadre pré-établi
F3	État de la dette financière à long et moyen terme	Ordonnateur et comptable	Cadre pré-établi
F8	Restes à recouvrer des exercices courant, précédent et antérieurs	Comptable	Cadre pré-établi
F9	Restes à recouvrer, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants	Comptable	Cadre pré-établi
F10	Tableau des immobilisations	Comptable	Cadre pré-établi
F11	Tableau des amortissements	Comptable	Cadre pré-établi
F12	Variation des capitaux propres et des provisions réglementées	Comptable	Cadre pré-établi
	<b>NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT</b>		
G1	Éléments significatifs explicitant les comptes	Ordonnateur	Rédaction libre
G2	État des subventions d'exploitation accordées par l'établissement	Ordonnateur	Cadre pré-établi
G3	État récapitulatif des charges sur exercices antérieurs	Ordonnateur et comptable	Cadre pré-établi
G4	Détail des recettes	Comptable	Cadre pré-établi
	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>		
H1	État des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme	Ordonnateur	Cadre pré-établi
H2	Honoraires du commissaire aux comptes	Ordonnateur	Rédaction libre
H3	Tableau synthétique des effectifs	Ordonnateur	Cadre pré-établi
H4	Événements significatifs postérieurs à la clôture	Ordonnateur	Rédaction libre
H5	Information sur les aspects environnementaux	Ordonnateur	Rédaction libre
	<b>IIe partie : ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES</b>		
	<b>1. EXECUTION DE L'EPRD</b>		
A	<b>SITUATION SYNTHETIQUE DES PREVISIONS ET REALISATIONS</b>		
A1	Compte de résultat principal	Comptable	Cadre pré-établi
A2.a	Comptes de résultat annexes B, J et E	Comptable	Cadre pré-établi
A2.b	Comptes de résultat annexes L, M, N et P	Comptable	Cadre pré-établi
A2.c	Compte de résultat annexe C	Comptable	Cadre pré-établi
A2.d	Compte de résultat annexe A	Comptable	Cadre pré-établi

A3	Tableau de passage des résultats à la CAF	Comptable	Cadre pré-établi
A4	Tableau de financement	Comptable	Cadre pré-établi
B	<b>SITUATION DETAILLEE DES PREVISIONS ET REALISATIONS</b>		
B1	Compte de résultat principal	Comptable	Cadre pré-établi
B2.a	Comptes de résultat annexes B, J et E	Comptable	Cadre pré-établi
B2.b	Comptes de résultat annexes L, M, N et P	Comptable	Cadre pré-établi
B2.c	Compte de résultat annexe C	Comptable	Cadre pré-établi
B2.d	Compte de résultat annexe A	Comptable	Cadre pré-établi
B3	Tableau de passage des résultats à la CAF	Comptable	Cadre pré-établi
B4	Tableau de financement	Comptable	Cadre pré-établi
	<b>2. RESULTATS</b>		
C1	Compte de résultat par nature de l'activité principale	Comptable	Cadre pré-établi
C2.a	Compte de résultat par nature de l'activité annexe BEJLMNP	Comptable	Cadre pré-établi
C2.b	Compte de résultat par nature de l'activité annexe C	Comptable	Cadre pré-établi
C2.c	Compte de résultat par nature de l'activité annexe A	Comptable	Cadre pré-établi
C4	Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice	Comptable	Cadre pré-établi
C5	Tableau de financement	Comptable	Cadre pré-établi
C6	Tableau de variation du fonds de roulement et de la trésorerie	Comptable	Cadre pré-établi
C7	Tableau de suivi du fonds de roulement	Comptable	Cadre pré-établi
	<b>3. AFFECTATION DES RESULTATS</b>		
D1	Comptes de résultat de l'établissement / affectation des résultats N-1	Ordonnateur et comptable	Cadre pré-établi
D6	Comptes de résultat principal et annexes / Situation des comptes 110 et 119 à la clôture de N	Ordonnateur	Cadre pré-établi
D2	Comptes de résultat principal et annexe DNA et SIC / détermination des résultats à affecter	Ordonnateur et comptable	Cadre pré-établi
D3	Comptes de résultat principal et annexe DNA et SIC / affectation des résultats	Ordonnateur	Cadre pré-établi
D4	Comptes de résultat annexes autres que A / détermination des résultats à affecter	Ordonnateur et comptable	Cadre pré-établi
D5	Comptes de résultat annexes autres que A/affectation des résultats	Ordonnateur	Cadre pré-établi
D7	Comptes de résultat annexes / Situation des étalements du résultat 2009	Ordonnateur	Cadre pré-établi
	<b>4. GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE</b>		
E2	La balance / activité principale	Comptable	Cadre pré-établi
E3	La balance / activités annexes	Comptable	Cadre pré-établi
E4	Les valeurs inactives	Comptable	Cadre pré-établi
	<b>IIIe partie : SIGNATURES</b>		

**Annexe 2 : Numérotation des états du compte financier**

<b>N° de l'état</b>	<b>Ancienne Dénomination (compte financier exercice 2011)</b>	<b>Responsable</b>	<b>N° de l'état</b>	<b>Nouvelle Dénomination (compte financier exercice 2012)</b>	<b>Responsable</b>
				<b>I- COMPTES ANNUELS</b>	
<b>E1</b>	BILAN	Comptable	<b>E1</b>	BILAN	Comptable
<b>C3</b>	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT	Comptable	<b>C3</b>	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT	Comptable
				<b>ANNEXE</b>	
				FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	
<b>I1</b>	Principes et méthodes comptables		<b>I1</b>	Principes et méthodes comptables	Ordonnateur
<b>I2</b>	Faits caractéristiques de l'exercice		<b>I2</b>	Faits caractéristiques de l'exercice	Ordonnateur
<b>I3</b>	Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes		<b>I3</b>	Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice sur l'autre certains postes	Ordonnateur
<b>I4</b>	Méthode utilisée pour la reconnaissance des produits de l'activité hospitalière		<b>I4</b>	Méthode utilisée pour la reconnaissance des produits de l'activité hospitalière	Ordonnateur
				NOTE RELATIVE AUX POSTES DE BILAN	
<b>F0</b>	Tableau des provisions et des dépréciations	Ordonnateur	<b>F0</b>	Tableau des provisions et des dépréciations	Ordonnateur
<b>F1</b>	Tableau des subventions d'équipement transférables	Ordonnateur	<b>F1</b>	Tableau des subventions d'équipement transférables	Ordonnateur
<b>F2</b>	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements des immobilisations entrées dans le patrimoine au cours de l'exercice	Ordonnateur	<b>F2</b>	Méthodes utilisées pour le calcul des amortissements des immobilisations entrées dans le patrimoine au cours de l'exercice	Ordonnateur
<b>F4</b>	Principes et méthodes d'évaluation		<b>F4</b>	Principes et méthodes d'évaluation	Ordonnateur
<b>F5</b>	État des participations au 31 décembre de l'exercice	Ordonnateur	<b>F5</b>	État des participations au 31 décembre de l'exercice	Ordonnateur
<b>F6</b>	Évaluation et comptabilisation des stocks		<b>F6</b>	Évaluation et comptabilisation des stocks	Ordonnateur
<b>F7</b>	Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement		<b>F7</b>	Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement	Ordonnateur

	Non pas de F3		F3bis	Informations complémentaires sur l'état de la dette financière a long et moyen terme	Ordonnateur
<b>F3</b>	État de la dette financière a long et moyen terme	Ordonnateur et comptable	<b>F3</b>	État de la dette financière a long et moyen terme	Ordonnateur et comptable
<b>F8</b>	Restes a recouvrer des exercices courant, précédent et antérieurs	Comptable	<b>F8</b>	Restes a recouvrer des exercices courant, précédent et antérieurs	Comptable
<b>F9</b>	Restes a recouvrer, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants	Comptable	<b>F9</b>	Restes a recouvrer, au 31 décembre, sur hospitalisés et consultants	Comptable
<b>F10</b>	Tableau des immobilisations		<b>F10</b>	Tableau des immobilisations	Comptable
<b>F11</b>	Tableau des amortissements		<b>F11</b>	Tableau des amortissements	Comptable
<b>F12</b>	Variation des capitaux propres et des provisions réglementées		<b>F12</b>	Variation des capitaux propres et des provisions réglementées	Comptable
				NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT	
			<b>G1</b>	Éléments significatifs explicitant les comptes	Ordonnateur
<b>F6</b>	État des subventions d'exploitation accordées par l'établissement	Ordonnateur	<b>G2</b>	État des subventions d'exploitation accordées par l'établissement	Ordonnateur
<b>F7</b>	État récapitulatif des charges sur exercices antérieurs	Ordonnateur et comptable	<b>G3</b>	État récapitulatif des charges sur exercices antérieurs	Ordonnateur et comptable
			<b>G4</b>	Détail des recettes	Comptable
				AUTRES INFORMATIONS	
<b>F4</b>	État des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme	Ordonnateur	<b>H1</b>	État des engagements hors bilan autres que les instruments de couverture de la dette à long terme	Ordonnateur
<b>H2</b>	Honoraires du commissaire aux comptes		<b>H2</b>	Honoraires du commissaire aux comptes	Ordonnateur
<b>H3</b>	Tableau synthétique des effectifs		<b>H3</b>	Tableau synthétique des effectifs	Ordonnateur
<b>H4</b>	Événements postérieurs à la clôture significatifs		<b>H4</b>	Événements postérieurs à la clôture significatifs	Ordonnateur
<b>H5</b>	Information sur les aspects environnementaux		<b>H5</b>	Information sur les aspects environnementaux	Ordonnateur
				II- ANALYSE DE L'EXECUTION DE L'ETAT DES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES	
	EXECUTION DE L'EPRD			EXECUTION DE L'EPRD	
A	SITUATION SYNTHETIQUE DES PREVISIONS ET REALISATIONS		A	SITUATION SYNTHETIQUE DES PREVISIONS ET REALISATIONS	

<b>A1</b>	<b>Compte de résultat principal</b>	Comptable	<b>A1</b>	<b>Compte de résultat principal</b>	Comptable
<b>A2.a</b>	<b>Comptes de résultat annexes B, J et E</b>	Comptable	<b>A2.a</b>	<b>Comptes de résultat annexes B, J et E</b>	Comptable
<b>A2.b</b>	<b>Comptes de résultat annexes L, M, N et P</b>	Comptable	<b>A2.b</b>	<b>Comptes de résultat annexes L, M, N et P</b>	Comptable
<b>A2.c</b>	<b>Compte de résultat annexe C</b>	Comptable	<b>A2.c</b>	<b>Compte de résultat annexe C</b>	Comptable
<b>A2.d</b>	<b>Compte de résultat annexe A</b>	Comptable	<b>A2.d</b>	<b>Compte de résultat annexe A</b>	Comptable
<b>A3</b>	<b>Tableau de passage des résultats à la CAF</b>	Comptable	<b>A3</b>	<b>Tableau de passage des résultats à la CAF</b>	Comptable
<b>A4</b>	<b>Tableau de financement</b>	Comptable	<b>A4</b>	<b>Tableau de financement</b>	Comptable
<b>B</b>	<b>SITUATION DETAILLEE DES PREVISIONS ET REALISATIONS</b>		<b>B</b>	<b>SITUATION DETAILLEE DES PREVISIONS ET REALISATIONS</b>	
<b>B1</b>	<b>Compte de résultat principal</b>	Comptable	<b>B1</b>	<b>Compte de résultat principal</b>	Comptable
<b>B2.a</b>	<b>Comptes de résultat annexes B, J et E</b>	Comptable	<b>B2.a</b>	<b>Comptes de résultat annexes B, J et E</b>	Comptable
<b>B2.b</b>	<b>Comptes de résultat annexes L, M, N et P</b>	Comptable	<b>B2.b</b>	<b>Comptes de résultat annexes L, M, N et P</b>	Comptable
<b>B2.c</b>	<b>Compte de résultat annexe C</b>	Comptable	<b>B2.c</b>	<b>Compte de résultat annexe C</b>	Comptable
<b>B2.d</b>	<b>Compte de résultat annexe A</b>	Comptable	<b>B2.d</b>	<b>Compte de résultat annexe A</b>	Comptable
<b>B3</b>	<b>Tableau de passage des résultats à la CAF</b>	Comptable	<b>B3</b>	<b>Tableau de passage des résultats à la CAF</b>	Comptable
<b>B4</b>	<b>Tableau de financement</b>	Comptable	<b>B4</b>	<b>Tableau de financement</b>	Comptable
	<b>RESULTATS</b>			<b>RESULTATS</b>	
<b>C1</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité principale</b>	Comptable	<b>C1</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité principale</b>	Comptable
<b>C2.a</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité annexe BEJLMNP</b>	Comptable	<b>C2.a</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité annexe BEJLMNP</b>	Comptable
<b>C2.b</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité annexe C</b>	Comptable	<b>C2.b</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité annexe C</b>	Comptable
<b>C2.c</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité annexe A</b>	Comptable	<b>C2.c</b>	<b>Compte de résultat par nature de l'activité annexe A</b>	Comptable
<b>C4</b>	<b>Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	Comptable	<b>C4</b>	<b>Détermination de la capacité d'autofinancement de l'exercice</b>	Comptable
<b>C5</b>	<b>Tableau de financement</b>	Comptable	<b>C5</b>	<b>Tableau de financement</b>	Comptable
<b>C6</b>	<b>Tableau de variation du fonds de roulement et de la trésorerie</b>	Comptable	<b>C6</b>	<b>Tableau de variation du fonds de roulement et de la trésorerie</b>	Comptable
<b>C7</b>	<b>Tableau de suivi du fonds de roulement</b>	Comptable	<b>C7</b>	<b>Tableau de suivi du fonds de roulement</b>	Comptable

AFFECTATION DES RESULTATS			AFFECTATION DES RESULTATS		
<b>D1</b>	Comptes de résultat de l'établissement / affectation des résultats N-1	Ordonnateur et comptable	<b>D1</b>	Comptes de résultat de l'établissement / affectation des résultats N-1	Ordonnateur et comptable
<b>D6</b>	Comptes de résultat principal et annexes / Situation des comptes 110 et 119 à la clôture de N	Ordonnateur	<b>D6</b>	Comptes de résultat principal et annexes / Situation des comptes 110 et 119 à la clôture de N	Ordonnateur
<b>D2</b>	Comptes de résultat principal et annexe DNA et SIC / détermination des résultats à affecter	Ordonnateur et comptable	<b>D2</b>	Comptes de résultat principal et annexe DNA et SIC / détermination des résultats à affecter	Ordonnateur et comptable
<b>D3</b>	Comptes de résultat principal et annexe DNA et SIC / affectation des résultats	Ordonnateur	<b>D3</b>	Comptes de résultat principal et annexe DNA et SIC / affectation des résultats	Ordonnateur
<b>D4</b>	Comptes de résultat annexes autres que A / détermination des résultats à affecter	Ordonnateur et comptable	<b>D4</b>	Comptes de résultat annexes autres que A / détermination des résultats à affecter	Ordonnateur et comptable
<b>D5</b>	Comptes de résultat annexes autres que A/affectation des résultats	Ordonnateur	<b>D5</b>	Comptes de résultat annexes autres que A/affectation des résultats	Ordonnateur
<b>D7</b>	Comptes de résultat annexes / Situation du compte 119	Ordonnateur	<b>D7</b>	Comptes de résultat annexes / Situation des étalements du résultat	Ordonnateur
GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE			GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE		
<b>E2</b>	La balance / activité principale	Comptable	<b>E2</b>	La balance / activité principale	Comptable
<b>E3</b>	La balance / activités annexes	Comptable	<b>E3</b>	La balance / activités annexes	Comptable
<b>E4</b>	Les valeurs inactives	Comptable	<b>E4</b>	Les valeurs inactives	Comptable